

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements n° 546-2020

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de ce qui suit :

QUE le règlement portant le n° **546-2020** a été adopté par le Conseil municipal à la séance extraordinaire du 23 juillet 2020, ce règlement modifie les superficies des garages isolés du règlement de zonage n° 436-2009;

QUE ledit règlement n° **546-2020** est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité [sainteannedesorel.ca/avis publics](http://sainteannedesorel.ca/avis_publics).

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement n°s **546-2020** a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 26 août 2020.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 1^{er} jour de septembre 2020.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier